



- Mairie de Larra -
- 31330 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL

Date : 23/02/2023

Arrêté numéro : AM 4.2023.2

Thème : Débit de boissons

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : 23/02/2023

Date d'affichage : 23/02/2023

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE**

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;
Vu la demande de l'Association « *Club de Pétanque de Larra* » en date du 31 janvier 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Mr Le Président de l'association dénommée *Club de Pétanque de Larra*, est autorisé à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion du concours qui aura lieu à Larra, le samedi 25 février 2023 de 08 heures à 18 heures.

Article 2 :

Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 :

Mr le Maire et Mr le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 23/02/2023

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

